

Avis d'information

Assemblée générale annuelle

Mercredi 29 mai 2013 à 14h00

à l'hôtel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam,
Pays-Bas



Ordre du jour	2
Modes de participation à l'Assemblée	3
Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration	5
Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration	7
Exposé sommaire	9
États financiers synthétiques	20
Informations pratiques	26

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'Assemblée générale et déclaration introductive**
- 2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président Exécutif, y compris le rapport du Conseil d'administration sur :**
 1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
 2. La politique de dividendes
 3. Les activités et comptes audités de l'exercice 2012
- 3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour**
- 4 Vote des résolutions suivantes :**
 1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2012
 2. Affectation du résultat et décision de distribution
 3. Quitus aux actuels et précédents membres du Conseil d'administration
 4. Nomination de Ernst & Young Accountants L.L.P. comme co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2013
 5. Nomination de KPMG Accountants N.V. comme co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2013
 6. Approbation de la politique de rémunération et de la rémunération des membres du Conseil d'administration
 7. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants
 8. Annulation d'actions rachetées par la Société
 9. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société
- 5 Clôture de l'Assemblée générale**

Modes de participation à l'Assemblée

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres EADS devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions EADS en date du **mercredi 1^{er} mai 2013** (date d'enregistrement). Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

Comment participer ?

Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :

1. Donner pouvoir au Président
2. Donner vos instructions de vote
3. Donner pouvoir à une personne dénommée
4. Assister et voter à l'Assemblée

Vous pouvez exprimer votre choix :

- A. soit à l'aide du formulaire de vote/demande de carte (le « Formulaire ») joint en version papier
- B. soit par Internet

A. Avec le Formulaire papier

1. Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher la case **1** du Formulaire.

2. Donner vos instructions de vote

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires d'EADS, vous devez cocher et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

3. Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher et remplir la case **3** du Formulaire.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

4. Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **4** du Formulaire, afin de recevoir une carte d'admission de la part du Service Titres EADS.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix **1, 2, 3** ou **4**, votre Formulaire dûment **rempli, daté et signé**, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au **porteur** : le **mardi 21 mai 2013** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **mercredi 22 mai 2013** au Service Titres EADS ;
- si vos actions sont détenues au **nominatif** : le **mercredi 22 mai 2013** par le Service Titres EADS.

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.

B. Par Internet

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé Gisprox, accessible jusqu'au **mercredi 22 mai 2013**, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

La procédure par Internet est fonction du mode de détention de vos actions (nominatif pur, nominatif administré ou porteur) à la date du **mercredi 1^{er} mai 2013** (date d'enregistrement) :

☉ Mes actions sont au nominatif pur

L'identifiant et le mot de passe nécessaires pour vous connecter à la plateforme de vote Gisprox sont les mêmes que ceux qui vous permettent de consulter votre compte nominatif sur le site internet *Planetshares – My Shares*. Si vous détenez ces deux éléments, vous pouvez vous connecter à la plateforme de vote Gisprox.

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « Mes actions sont au nominatif administré », présentée ci-dessous.

☉ Mes actions sont au nominatif administré

- Si vous avez choisi de recevoir les informations relatives au Service Titres EADS par courrier : vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter au site Internet Gisprox et ainsi effectuer une demande de mot de passe. Vous recevrez alors du Service Titres EADS, votre mot de passe par courrier dans les meilleurs délais. Avec ces éléments, vous pourrez vous connecter à la plateforme de vote Gisprox.
- Si vous avez choisi de recevoir les informations relatives au Service Titres EADS par email : votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres EADS le mercredi 17 avril 2013. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter au site Internet Gisprox et ainsi effectuer une

demande de mot de passe. Vous recevrez alors par email votre mot de passe. Avec ces éléments, vous pourrez vous connecter à la plateforme de vote Gisprox.

☉ Mes actions sont au porteur

Votre intermédiaire financier devra établir, en votre nom, une attestation de détention* d'actions EADS et la faire parvenir au Service Titres EADS (Tél. : +33 1 57 43 35 00). Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres EADS vous transmettra un identifiant par email. Avec cet identifiant et le nombre d'actions inscrit sur l'attestation de détention, vous pourrez vous connecter au site Internet Gisprox et ainsi effectuer une demande de mot de passe. Le mot de passe apparaîtra à l'écran. Avec l'identifiant et le mot de passe, vous pourrez vous connecter à la plateforme de vote Gisprox.

Si l'attestation de détention d'actions EADS a été établie avant le **mercredi 1^{er} mai 2013** (date d'enregistrement), votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions EADS à cette date.

La conformité de l'attestation de détention d'actions EADS dépend uniquement de votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre souhait.

* L'attestation de détention doit obligatoirement comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que son nombre d'actions EADS détenues au **mercredi 1^{er} mai 2013** (date d'enregistrement), sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet www.eads.com (Relations Investisseurs > Assemblée générale annuelle 2013).

La plateforme de vote Gisprox est accessible à l'adresse suivante : <https://gisprox.bnpparibas.com/eads.pg>

Pour toute question liée au vote par internet, contacter le +33 1 57 43 35 00.

Document d'Assemblée générale

Le document d'Assemblée générale annuelle (ordre du jour, texte et présentation des résolutions proposées, rapport du Conseil d'administration, comptes annuels audités 2012 et rapport des auditeurs) est disponible en anglais aux adresses suivantes :

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leyde ;
- en **Allemagne**, Willy-Messerschmitt-Str. – Tor 1, 85521 Ottobrunn ;
- en **France**, 37, boulevard de Montmorency, 75016 Paris et 4, rue du Groupe d'Or, bâtiment AURIGA, 31700 Blagnac ;
- en **Espagne**, Avenida de Aragón 404, 28022 Madrid.

Service Titres EADS :

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Assemblées
9, rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex, France
Tél. : +33 1 57 43 35 00
Fax : +33 1 55 77 95 01

Vous pouvez également consulter ce document auprès du Service Titres EADS ou sur notre site Internet www.eads.com (Relations Investisseurs > Assemblée générale annuelle 2013).

Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes audités de l'exercice 2012

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat et décision de distribution

L'Assemblée générale décide d'incorporer aux réserves le bénéfice net de 1 228 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat audité de l'exercice 2012, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 0,60 euro par action s'imputant sur les réserves distribuables.

TROISIÈME RÉOLUTION

Quitus aux actuels et précédents membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne quitus aux actuels membres du Conseil d'administration, ainsi qu'aux précédents membres du Conseil d'administration dont la démission a pris effet à compter de la modification des Statuts décidée par la précédente Assemblée générale extraordinaire, pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2012 et en ce qui concerne les anciens membres du Conseil d'administration qui ont démissionné, pour l'accomplissement de leurs fonctions pour la période allant jusqu'à la date effective de leur démission, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2012 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou le cas échéant ait été communiquée à l'Assemblée générale.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Nomination de Ernst & Young Accountants L.L.P. comme co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2013

L'Assemblée générale décide de nommer Ernst & Young Accountants L.L.P., domicilié Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2013.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Nomination de KPMG Accountants N.V. comme co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2013

L'Assemblée générale décide de nommer KPMG Accountants N.V., domicilié Rijnzathe 14, 3454 PV De Meern, Pays-Bas, en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2013.

SIXIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération et de la rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale approuve la politique de rémunération et la rémunération des membres du Conseil d'administration proposées, y compris les droits de souscription d'actions pour le Président exécutif, telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil d'administration.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions ainsi que les droits de souscrire des actions dans le capital de la Société dans la limite de 0,15 % du capital autorisé, en plusieurs fois, et de décider de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Ces pouvoirs pourront être utilisés dans le cadre de l'approbation et de la mise en place de plans de rémunération en actions à long terme (tels que des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions soumises à des conditions de performance ou de présence) ainsi que de plans d'actionnariat salarié. Ces pouvoirs peuvent comprendre, selon le cas, l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Annulation d'actions rachetées par la Société

L'Assemblée générale décide d'annuler jusqu'à un maximum de 2 448 884 actions rachetées par la Société et autorise à la fois le Conseil d'administration et le Président exécutif, avec la faculté de déléguer leurs pouvoirs, à mettre en œuvre cette résolution conformément à la loi néerlandaise.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, au titre de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix qui ne peut être, ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation (i) annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 31 mai 2012 dans sa vingt-et-unième résolution et (ii) s'ajoute sans préjudice à l'autorisation de rachat accordée par l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 27 mars 2013.

Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes audités de l'exercice 2012

Nous recommandons que l'Assemblée générale annuelle approuve les comptes audités de l'exercice 2012.

Pour plus d'informations sur les comptes audités de l'exercice 2012, vous pouvez vous référer aux sections 5.1 à 5.3 du rapport du Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat et décision de distribution

Nous recommandons que l'Assemblée générale décide d'incorporer aux réserves le résultat net de 1 228 millions d'euros, ressortant du compte de résultat inclus dans les comptes audités de l'exercice 2012, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 0,60 euro par action s'imputant sur les réserves distribuables. Conformément à une décision du Conseil d'administration, un tel paiement de dividende devra être effectué le 5 juin 2013.

À compter du 31 mai 2013, les actions EADS seront cotées ex-dividende sur les marchés boursiers de Francfort, Paris et d'Espagne. Le paiement de ce dividende sera effectué le 5 juin 2013 aux personnes actionnaires à la date du 4 juin 2013.

Pour plus d'informations sur la politique de dividendes, vous pouvez vous référer à la section 3.5 « Politique de dividendes » du rapport du Conseil d'administration.

TROISIÈME RÉOLUTION

Quitus aux actuels et précédents membres du Conseil d'administration

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux actuels membres du Conseil d'administration, ainsi qu'aux précédents membres du Conseil d'administration dont la démission a pris effet à compter de la modification des Statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire, pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2012 et en ce qui concerne les anciens membres du Conseil d'administration qui ont démissionné, pour l'accomplissement de leurs fonctions pour la période allant jusqu'à la date effective de leur démission, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2012 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou le cas échéant a été communiquée à l'Assemblée générale.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME RÉOLUTIONS

Nomination des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2013

Nous recommandons la désignation des cabinets Ernst & Young Accountants L.L.P. domicilié Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, et KPMG Accountants N.V. domicilié Rijnzathe 14, 3454 PV De Meern, Pays-Bas, en qualité de co-commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice 2013. Nous proposons donc de renouveler les mandats des commissaires aux comptes désignés pour l'exercice écoulé, compte tenu de leur niveau de qualification, d'exécution et d'indépendance. Ils sont désignés en tant que co-commissaires aux comptes, conjointement responsables de la vérification des comptes de l'exercice 2013 et délivreront un rapport d'audit unique.

SIXIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération et de la rémunération des membres du Conseil d'administration

Nous recommandons que cette Assemblée générale approuve la politique de rémunération et la rémunération des membres du Conseil d'administration proposées, y compris les droits de souscription d'actions pour le Président exécutif telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil d'administration (voir section 4.3.1 « La politique de rémunération d'EADS » et section 4.3.2 « La rémunération des administrateurs »).

Pour plus d'informations sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration au cours de l'année 2012, vous pouvez consulter :

- la Note 11 des États financiers statutaires ; et
- les Notes 35 et 36 des États financiers consolidés du Groupe (IFRS).

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants

Nous recommandons à la présente Assemblée générale d'approuver la reconduction de l'autorisation accordée au Conseil d'administration, d'émettre des actions ainsi que les droits de souscrire des actions de la Société dans la limite de 0,15 % du capital social autorisé de la Société, soit 4,5 millions d'actions (à la date de la convocation de l'Assemblée générale annuelle) représentant 0,54 % du capital social émis, et de décider de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription, dans les deux cas, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2014 et notamment des pouvoirs spécifiques d'approbation des plans d'actionnariat salarié (« **ESOP** »), la précédente autorisation expirant à l'issue de la présente Assemblée. La Société prévoit de mettre en œuvre un ESOP en 2013 qui devra être approuvé par le Conseil d'administration.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Annulation d'actions rachetées par la Société

Nous recommandons que l'Assemblée générale autorise l'annulation des actions rachetées par la Société à concurrence de 2 448 884 actions au maximum afin de compenser l'effet dilutif résultant de l'émission d'actions du fait de l'exercice de stock-options au titre des plans de stock-options de 2000, 2002 et 2004.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société

Nous recommandons à la présente Assemblée générale annuelle d'approuver la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, de l'autorisation donnée au Conseil de racheter jusqu'à 10 % des actions de la Société, par tout moyen, y compris par produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement.

Les objectifs des programmes de rachat d'actions qui seront mis en œuvre par la Société seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration, en fonction des besoins et des opportunités. Néanmoins, le principal objet du programme est la réduction de capital par annulation de tout ou partie des actions rachetées, afin d'éviter l'effet dilutif résultant des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe EADS ou de l'exercice de stock-options.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 31 mai 2012. Elle est demandée en supplément de l'autorisation de rachat accordée par l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 27 mars 2013.

Pour plus d'informations sur les programmes de rachat d'actions d'EADS, y compris ses propositions, caractéristiques et statuts, se référer au site internet d'EADS www.eads.com (Relations Investisseurs) et au Document d'Enregistrement qui y est posté (voir notamment section 3.3.7.5 « Description du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013 » et section 3.3.7.6 « Description du programme de rachat d'actions devant être autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013 »).

Exposé sommaire

1. Présentation générale

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 56,5 milliards d'euros en 2012, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique et de défense et l'une des plus importantes au plan mondial. En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux premiers constructeurs mondiaux d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de véhicules de lancement spatial commerciaux et de missiles, et parmi les premiers fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense. En 2012, EADS a réalisé

environ 79 % de son chiffre d'affaires total dans le domaine civil et 21 % dans le domaine militaire. Au 31 décembre 2012, l'effectif d'EADS s'élevait à 140 405 personnes.

EADS a réparti ses activités en quatre Divisions : (i) Airbus (Division composée d'Airbus Commercial et d'Airbus Military), (ii) Eurocopter, (iii) Astrium et (iv) Cassidian.

2. Synthèse 2012

L'année 2012 a été une période de transition réussie, de poursuite de la croissance et de progrès permanents pour EADS. Malgré un contexte macroéconomique difficile, EADS a amélioré sa performance opérationnelle en glissement annuel, soutenue par de solides activités commerciales chez Airbus et par la montée en puissance des activités de services chez Eurocopter et Astrium.

Début 2012, EADS a fixé les « Priorités du Groupe en 2012 » et les a partagées avec tous ses employés :

1. une Direction axée sur l'engagement, les compétences et la parité hommes-femmes, promotions en conséquence ;
2. optimiser la rentabilité, la génération de trésorerie et l'augmentation de la création de valeur ;
3. mettre en œuvre des programmes en cours et l'amélioration de l'efficacité technique ;
4. garantir les programmes gouvernementaux actuels et futurs dans un contexte de contraintes budgétaires ;
5. identifier les opportunités de croissance interne et externe aux États-Unis et dans les pays émergents ;
6. renforcer l'intégrité et la transparence de nos processus clés ainsi que la définition de normes pour le secteur en matière d'éthique commerciale et de gestion des risques d'entreprise ;
7. promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat ;
8. mettre en œuvre et réaliser nos objectifs de services ;

9. améliorer l'éco-efficience de nos produits et processus industriels ;

10. assurer un processus de transition simple et efficace.

En 2012, le chiffre d'affaires d'EADS a progressé de 15 %, à 56,5 milliards d'euros. Cette forte progression est principalement attribuable à une hausse des volumes et à une évolution favorable du dollar US pour Airbus Commercial, ainsi qu'à de solides progressions chez Eurocopter et Astrium. Le chiffre d'affaires d'Eurocopter et d'Astrium a été alimenté par les activités de services, notamment chez Vector Aerospace et Vizada. Ces sociétés, acquises en 2011, ont contribué à hauteur d'environ 1,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires 2012. Malgré l'environnement globalement défavorable du secteur de la défense, le chiffre d'affaires de ce secteur est resté stable par rapport à 2011. Les livraisons sont restées élevées, avec un niveau record de 588 avions chez Airbus Commercial, 29 avions chez Airbus Military, 475 hélicoptères chez Eurocopter et le 53^e lancement consécutif réussi d'Ariane 5.

EADS a généré une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires et de son bénéfice en 2012 avec une nouvelle augmentation du carnet de commandes. À l'avenir, la croissance du bénéfice et les efforts en matière de rentabilité resteront des éléments clés. La nouvelle gouvernance, la nouvelle structure de l'actionariat et le nouveau Conseil d'administration (à compter de fin mars 2013) sont autant d'éléments qui vont dynamiser la Société et ses employés dans leur croissance réussie à l'international.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Direction et contrôle

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois en 2012. Il a été régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation du Groupe au moyen de rapports d'activité présentés par le Président exécutif, comprenant des plans stratégiques et opérationnels. Le taux moyen de participation aux réunions est resté stable à 86 %.

Dans l'ensemble, au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration a surveillé l'avancée des principaux programmes tels que l'A350 XWB, l'A400M, l'A380, le NH90 et la sécurité des frontières saoudiennes. Il a été régulièrement informé de l'évolution du programme A350 XWB et de la résolution des problèmes de fissure sur les pieds de nervure des voilures de l'A380.

Le Conseil d'administration s'est également concentré sur la stratégie d'EADS (et son environnement concurrentiel) et a entrepris des revues d'intégration post-fusion portant sur ses récentes acquisitions comme Vector Aerospace et Vizada. Le Conseil a par ailleurs approuvé l'investissement dans la ligne d'assemblage final des monocouloirs à Mobile, Alabama, qui permet d'implanter un site de production de la famille des A320, leader de ce secteur, au sein du premier marché mondial pour les avions monocouloirs.

Conformément aux objectifs ambitieux du programme Vision 2020, le Conseil a soutenu la Direction dans son évaluation et dans sa négociation d'une fusion entre EADS et BAE Systems. Cette initiative était fondée sur une solide logique industrielle et offrait l'occasion de combiner deux sociétés complémentaires de façon à créer une entité plus grande que la somme de ses parties. Le projet a été abandonné dès lors que nous avons pris conscience que les intérêts des gouvernements nationaux des deux parties étaient difficilement conciliables et que l'ampleur du processus aurait entraîné des perturbations pour la Société.

Enfin, après avoir analysé les enseignements tirés de ce projet de fusion abandonné, le Conseil a soutenu la Direction dans la négociation avec les principaux actionnaires en vue du renoncement à leurs droits de contrôle et de la mise en place d'une nouvelle gouvernance définie dans l'Accord multipartite. Au cours de l'évaluation de la fusion et des discussions sur la gouvernance, le Conseil a protégé l'intégrité de son travail en mettant en place

des groupes de travail, des sous-comités et des procédures de partage d'informations appropriés afin d'éviter le risque de conflit d'intérêts et pour protéger certains administrateurs du risque de délit d'initié. Tout au long de cette période, les administrateurs indépendants ont joué un rôle important.

Le Conseil d'administration s'est également penché sur les résultats financiers du Groupe et ses prévisions, la gestion des actifs, les défis de la chaîne d'approvisionnement, les activités de services, la conformité des processus commerciaux clés et des principaux programmes, ainsi que sur les initiatives prises en matière d'efficacité et d'innovation. Il a analysé les résultats des systèmes de gestion du risque d'entreprise (« GRE »), les réglementations concernant le contrôle des exportations, la politique en matière de relations avec les investisseurs et de communication financière, ainsi que les risques juridiques. Le Conseil d'administration a par ailleurs débattu de nouvelles mesures à la suite de la troisième enquête d'engagement d'EADS.

Enfin, le Conseil d'administration s'est concentré sur des questions liées à la gouvernance et à la planification des successions, garantissant ainsi une transition en douceur au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Les recommandations pour les nominations ont été préparées avec diligence par le Conseil d'administration, dans le cadre de la procédure de planification des successions définie selon les principes de gouvernance d'EADS mis à jour en octobre 2007. Cette procédure entend identifier les meilleurs candidats possibles pour siéger au Conseil d'administration et occuper les postes à pourvoir au niveau de la Direction supérieure.

Évaluation du Conseil d'administration 2012

Chaque année, le Conseil d'administration procède à une évaluation de sa performance et, tous les trois ans, à une évaluation plus approfondie, menée par des consultants indépendants. En raison de la transition du Conseil et de la Direction en milieu d'année, et au vu des changements significatifs de la gouvernance et de la composition du Conseil qui seront proposés à l'AGE de mars 2013, le Conseil a décidé de renoncer à une évaluation en 2012. La prochaine évaluation du Conseil d'administration aura lieu en 2013.

3.2 Code néerlandais de Gouvernance d'entreprise

Conformément au droit néerlandais et aux dispositions du Code néerlandais de Gouvernance d'entreprise tel qu'amendé fin 2008 (le « **Code néerlandais** »), qui inclut un certain nombre de recommandations non contraignantes, la Société applique les dispositions du Code néerlandais ou, le cas échéant, explique de manière détaillée les raisons pour lesquelles elle ne les applique pas. Dans le cadre de ses efforts constants pour respecter les normes les plus exigeantes, EADS applique la plupart des recommandations actuelles du

Code néerlandais, mais la Société doit toutefois, en vertu du principe « appliquer ou expliquer », fournir les explications incluses dans le rapport du Conseil d'administration qui figure dans la documentation d'Assemblée Générale (section 4.2).

Pour consulter le texte complet du Code néerlandais, prière de se référer à l'adresse suivante : www.commissiecorporategovernance.nl.

3.3 Programme Éthique et Compliance

Le Conseil d'administration a nommé un responsable de la conformité, ou *Chief Compliance Officer* (« **CCO** »), du Groupe EADS pour concevoir et mettre en place le Programme Éthique et Compliance d'EADS, qui soutient l'adhésion du Groupe aux standards éthiques et de Compliance afin de renforcer sa compétitivité mondiale. Le CCO dirige l'organisation dédiée au respect de la conformité à travers le Groupe sous la supervision du Comité d'Audit.

Le Programme Éthique et Compliance d'EADS vise à vérifier que les pratiques commerciales du Groupe soient bien conformes aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux principes

d'éthique des affaires adoptés par le Groupe. Il vise également à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence. Le Code d'Éthique du Groupe, baptisé « Intégrité & Transparence » (disponible sur www.eads.com), qui définit le comportement quotidien de tous les collaborateurs d'EADS, est l'un des éléments-clés de ce programme.

Des rapports sur l'avancement du programme sont présentés tous les trimestres au Comité d'Audit du Conseil d'administration. Par ailleurs, le CCO du Groupe EADS rédige un Rapport de Compliance semestriel sur les allégations en matière de conformité à l'attention du Comité d'Audit.

3.4 Politique de rémunération d'EADS

3.4.1 Politique de rémunération détaillée

3.4.1.1 Administrateurs non exécutifs du Conseil d'administration

Chaque administrateur non exécutif perçoit une rémunération annuelle fixe de 80 000 euros, ainsi que des jetons de présence de 5 000 euros pour chaque réunion du Conseil d'administration à laquelle il assiste. Le Président du Conseil perçoit des honoraires annuels fixes de 180 000 euros au titre de ses fonctions ainsi que des jetons de présence de 10 000 euros pour chaque réunion à laquelle il participe.

Les Présidents de chacun des Comités du Conseil perçoivent une rémunération annuelle fixe complémentaire de 30 000 euros. Les membres de chacun des Comités du Conseil perçoivent une rémunération annuelle fixe complémentaire de 20 000 euros au titre de leur participation à chacun des Comités concernés. Les rémunérations annuelles des Présidents et membres des Comités se cumulent lorsque les administrateurs non exécutifs participent à deux Comités différents.

Les administrateurs non exécutifs n'ont pas le droit de percevoir une rémunération variable, ni de se voir attribuer des actions dans le cadre des plans de rémunération à long terme (« **LTIP** ») d'EADS.

3.4.1.2 Président exécutif

Le Président exécutif (seul membre exécutif du Conseil d'administration) ne perçoit ni jetons de présence au Conseil d'administration, ni rémunération spécifique en sa qualité d'administrateur. En revanche, la politique de rémunération du Président exécutif au titre de 2012 (ainsi que des autres membres

du Comité exécutif) est conçue de façon à équilibrer les objectifs de performance opérationnelle à court terme du Groupe avec ceux à moyen et long terme. Cette rémunération se compose des principaux éléments suivants :

Éléments de rémunération	Principaux critères	Indicateurs de performance	% de la rémunération cible totale / % acquis
Salaire de base	Rétribution de la valeur de marché du poste/de la fonction	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Louis Gallois, ancien Président exécutif d'EADS : 45 % de la rémunération cible totale⁽¹⁾ • Thomas Enders, Président exécutif d'EADS : 50 % de la rémunération cible totale⁽¹⁾ • Autres membres du Comité exécutif : 50 % de la rémunération cible totale
Rémunération variable annuelle	Rétribution de la performance annuelle fondée sur la réalisation des mesures de performance de la Société et des objectifs individuels/d'équipe, notamment des comportements et objectifs financiers/non financiers	Part collective (50 % de la part variable cible) : EBIT* (50 %), Flux de trésorerie disponible (50 %)	<ul style="list-style-type: none"> • Louis Gallois, ancien Président exécutif d'EADS : 55 % de la rémunération annuelle cible (fourchette de 0 % à 200 %)⁽¹⁾ • Thomas Enders, Président exécutif d'EADS : 50 % de la rémunération annuelle cible (fourchette de 0 % à 200 %)⁽¹⁾
		Part individuelle (50 % de la rémunération variable cible) : réalisation d'objectifs individuels annuels	<ul style="list-style-type: none"> • Autres membres du Comité exécutif : 50 % de la rémunération annuelle cible (fourchette de 0 % à 200 %)
Plan de rémunération à long terme	Rétribution de la performance à long terme de la Société à partir d'objectifs financiers	Le nombre d'unités soumises à des conditions de performance définitivement acquises sera fondé sur le bénéfice par action moyen sur trois ans au niveau d'EADS	Les unités soumises à des conditions de performance définitivement acquises s'échelonneront entre 50 % et 150 % des droits initialement attribués ⁽²⁾

(1) Pour Louis Gallois, ancien Président exécutif d'EADS, jusqu'au 31 mai 2012. Pour Thomas Enders, Président exécutif d'EADS, depuis le 1^{er} juin 2012.

(2) En cas de résultats négatifs lors de la période de performance considérée, le Conseil d'administration peut décider de revoir l'acquisition définitive des unités soumises à des conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition supplémentaire).

Les objectifs de performance individuels du Président exécutif pour 2012 étaient « Les priorités du Groupe EADS pour 2012 » (Voir le chapitre 2 du présent document, « Synthèse 2012 »). Le Conseil d'administration juge la performance des deux Présidents exécutifs par rapport à ces priorités excellente, ce qui a un impact sur la part individuelle de la rémunération variable annuelle (voir description ci-dessus). À cet égard, le Conseil d'administration a insisté sur l'importance de l'influence des deux Présidents exécutifs sur les réalisations d'EADS, les changements de structure de gouvernance et leur engagement pour faire évoluer la culture d'EADS. Le Conseil a également reconnu leur engagement en matière de gestion des risques et de conformité. La part collective de la rémunération variable annuelle du Président exécutif en 2012 a été calculée sur la base des objectifs financiers élargis du Groupe EADS. Ces objectifs (EBIT* reporté de 2,5 milliards d'euros et flux de trésorerie disponible avant financements-clients et fusions-acquisitions de 0,6 milliard d'euros) ont donné droit à un versement de 150 % de la part collective de la rémunération variable annuelle.

En ce qui concerne le critère EBIT*, la part variable a été fixée entre 0 et 200 % : L'écart par rapport à l'objectif d'EBIT* (en pourcentage du chiffre d'affaires) a été fixé à +/- 1,5 % de l'objectif de 100 %.

En ce qui concerne le critère du flux de trésorerie disponible, la même logique s'applique mais avec une variation de +/- 2,5 % (en pourcentage du chiffre d'affaires) par rapport à l'objectif de 100 %.

Ces objectifs, établis dans le cadre du processus de définition des objectifs financiers (voir section 4.3.1.1. du rapport du Conseil d'Administration), ont également été largement dépassés.

En outre, le Président exécutif (de même que les autres membres du Comité exécutif) a droit à une retraite et à d'autres avantages comme décrits ci-après.

3.4.1.3 Rémunération variable annuelle

Chaque année, la rémunération variable en numéraire peut être acquise en fonction de la réalisation d'objectifs spécifiques et ambitieux. Cette part variable est calculée sur la base de deux composantes égales :

- des objectifs financiers collectifs (représentant 50 % du total de la rémunération variable annuelle) destinés à récompenser la performance de l'entreprise au niveau du Groupe ou d'une Division, le cas échéant. L'EBIT* et le flux de trésorerie disponible sont les indicateurs financiers retenus pour mesurer

* Sauf mention contraire, les résultats opérationnels (EBIT*) indiqués dans le présent rapport s'entendent avant intérêts et impôts, amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

la performance de la Société en 2012 (pondération de l'EBIT* à 50 %, pondération du flux de trésorerie disponible à 50 %) ; et

- des objectifs individuels (représentant 50 % de la rémunération variable annuelle) destinés à récompenser la performance de la personne en fonction de la réalisation d'objectifs individuels/d'équipe, établis également sur la base d'indicateurs autres que financiers qui sont importants pour la création de valeur à long terme de la Société, ainsi que des objectifs qui relèvent du comportement.

En fonction du niveau de performance, la réalisation collective et la réalisation individuelle peuvent varier de 0 % à 200 % de la rémunération cible variable. Le versement d'une prime de 100 % au titre des objectifs financiers et individuels serait le signe que les objectifs de performance, tant individuels qu'au niveau de l'entreprise, ont été atteints.

Comme indiqué à la section 4.3.1.1 du rapport du Conseil d'Administration, (i), dans le cadre du calcul des objectifs financiers collectifs pour 2013, il a été décidé d'ajouter le RoCE en tant qu'indicateur en plus de l'EBIT* et du flux de trésorerie disponible au niveau du Groupe et des Divisions. Les pondérations respectives des trois composantes seront les suivantes : EBIT* 45 %, Flux de trésorerie disponible 45 %, RoCE 10 %. En 2014, la pondération du RoCE pourrait être à nouveau augmentée.

Le plan de rémunération à long terme (« LTIP »)

Le plan de rémunération à long terme (LTIP) d'EADS se compose d'unités soumises à des conditions de performance et d'unités soumises à des conditions de présence dans le Groupe. Il vise à retenir les talents et à promouvoir la création de valeur à long terme.

Les unités soumises à des conditions de performance correspondent à des droits à percevoir un paiement sous forme de numéraire calculé en fonction de la valeur de l'action EADS, aux dates respectives d'acquisition définitive de ces droits. Ces unités sont attribuées aux cadres dirigeants du Groupe en fonction de leur échelon hiérarchique. Les conditions d'acquisition de ces unités sont liées à la performance à moyen terme de l'entreprise. La durée moyenne d'acquisition de ces unités est de quatre ans et trois mois.

Les unités soumises à des conditions de présence dans le Groupe correspondent également à des droits à percevoir un paiement sous forme de numéraire calculé en fonction de la valeur de l'action EADS, aux dates respectives d'acquisition définitive de ces droits. Ces unités sont attribuées à des salariés dont l'entreprise souhaite rétribuer la performance individuelle et le potentiel. L'acquisition de ces unités est conditionnée par la présence continue du bénéficiaire concerné au sein du Groupe.

À condition de remplir les critères de performance définis et/ou sous réserve que le cadre dirigeant concerné soit toujours présent dans la Société ou dans l'une des sociétés du Groupe, l'acquisition définitive des unités soumises à des conditions de performance et de présence autorise les cadres dirigeants/salariés sélectionnés à un versement sous forme de numéraire, en quatre tranches, sur une période de trois ans et demi à cinq ans (avec une moyenne de quatre ans et trois mois) ; chacun de ces versements représentant 25 % des unités acquises. Le Conseil d'administration a décidé

en décembre 2012 que l'acquisition pour les membres du Comité exécutif d'EADS serait distribuée de 50 % à 75 % en numéraire et de 25 % à 50 % sous la forme de « promesses d'actions ». Ces « promesses d'actions » donnent aux membres du Comité exécutif d'EADS le droit de recevoir le nombre correspondant d'actions EADS à la 4^e date d'acquisition du programme des unités soumises à des conditions de performance et de présence.

Un minimum de 50 % des unités soumises à des conditions de performance sera acquis, 100 % en cas de performance égale à l'objectif et 150 % au maximum en cas de dépassement des critères de performance. Jusqu'au LTIP de 2009 inclus, le critère de performance était l'EBIT* cumulé du Groupe EADS sur deux années consécutives, calculé par rapport aux objectifs définis dans le Plan opérationnel correspondant. Depuis le LTIP de 2010, le critère de performance a évolué vers la notion de « moyenne absolue sur 3 ans du bénéfice par action (BPA) » du Groupe EADS, basé sur un objectif spécifique défini par le Conseil d'administration d'EADS.

En cas de résultats négatifs (EBIT* cumulé du Groupe EADS) au cours de la période de performance considérée, le Conseil d'administration peut décider de revoir l'acquisition définitive des unités soumises à des conditions de performance, y compris la part de 50 % non soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition supplémentaire).

En outre, afin de renforcer la convergence entre les objectifs des dirigeants d'EADS et les objectifs de croissance à long terme du Groupe, le Conseil d'administration a demandé aux membres du Comité exécutif d'EADS d'acquiescer et de détenir à l'avenir, sans délais spécifiques, des actions EADS d'une valeur correspondant à leur rémunération annuelle cible individuelle.

En décembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution de 2 121 800 unités soumises à des conditions de performance, ainsi que l'attribution de 623 080 unités soumises à des conditions de présence à 1 797 cadres dirigeants et salariés d'EADS dûment sélectionnés.

Le plan de rémunération à long terme 2013 proposé sera un plan d'unités soumises à des conditions de performance et de présence, affichant les mêmes principes généraux que ceux exposés ci-dessus. Ce plan prévoira l'attribution de quelque 4 000 000 unités (ou plus) soumises à des conditions de performance et de présence, sous réserve de la réalisation de certains objectifs. Ce nombre d'unités ainsi attribuées dépendra en grande partie du nombre de bénéficiaires et de l'évolution du cours du titre utilisé comme base de calcul à la date d'attribution (méthodologie de la valeur nominale). La valeur de chaque unité sera fondée sur un cours moyen de l'action EADS, déterminé lors des dates respectives d'acquisition de droits. La valeur d'octroi des unités soumises à des conditions de performance accordées au Président exécutif ne représentera pas plus de 50 % de sa rémunération cible totale.

Le volume des attributions dans le cadre des plans annuels de rémunération à long terme d'EADS sera ajusté afin de refléter la politique de valeur nominale décidée par le Conseil d'administration pour les différentes catégories de cadres dirigeants d'EADS selon leur niveau.

3.4.2 Rémunération des administrateurs

Les montants des différents éléments constitutifs de la rémunération du Président exécutif et des administrateurs non exécutifs au cours de l'exercice 2012, ainsi que certaines informations complémentaires telles que le nombre d'unités soumises à des conditions de performance et les informations relatives aux droits aux régimes de retraite du Président exécutif sont présentés dans les « Notes annexes aux États financiers statutaires - Note 11 : Rémunération ».

Ces diverses informations sont également résumées ci-dessous :

3.4.2.1 Rémunération totale et charges associées

Le total des rémunérations et les charges associées concernant les membres actuels et anciens du Conseil d'administration en 2012 et 2011 peuvent se résumer comme suit :

Administrateurs non exécutifs (en euros)	2012	2011
Part fixe ⁽¹⁾	1 158 335	1 170,000
Jetons de présence	510 000	425 000

(1) La part fixe se rapportant à 2011 a été versée en 2012 ; la part fixe se rapportant à 2012 sera versée en 2013.

Administrateurs exécutifs (en euros)	2012	2011
Salaire de base de Louis Gallois (1 ^{er} janvier au 31 mai 2012)	412 500	990 000
Part variable (pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2012) y compris la part versée par EADS N.V. de Louis Gallois	830 615	1 993 475
Salaire de base de Thomas Enders (1 ^{er} juin au 31 décembre 2012)	816 669	N/A
Part variable (pour la période du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2012) y compris la part versée par EADS N.V. de Thomas Enders	1 278 083	N/A

Les rémunérations en numéraire des membres non exécutifs du Conseil d'administration en 2012 ont été les suivantes :

2012	Part fixe ⁽¹⁾ (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Total (en euros)
Administrateurs			
Bodo Uebber	157 500	55 000	212 500
Rolf Bartke	41 667	15 000	56 667
Dominique D'Hinnin	120 000	55 000	175 000
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	33 333	15 000	48 333
Arnaud Lagardère	164 167	80 000	244 167
Hermann-Josef Lambert	130 000	50 000	180 000
Lakshmi N. Mittal	80 000	40 000	120 000
Sir John Parker	130 000	50 000	180 000
Michel Pébereau	100 000	40 000	140 000
Josep Piqué i Camps	46 667	35 000	81 667
Wilfried Porth	108 334	35 000	143 334
Jean-Claude Trichet	46 667	40 000	86 667
Total	1 158 335	510 000	1 668 335

(1) La part fixe sera versée en 2013.

La rémunération en numéraire du membre exécutif du Conseil d'administration en 2012 a été la suivante :

2012	Salaire de base (en euros)	Part variable se rapportant à 2012 (en euros)
Administrateurs		
Louis Gallois (1 ^{er} janvier au 31 mai 2012)	412 500	830 615
Thomas Enders (1 ^{er} juin au 31 décembre 2012)	816 669	1 278 083

3.4.2.2 Plans de rémunération à long terme

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des unités soumises à des conditions de performance octroyées au Président exécutif en 2012 dans le cadre du plan de rémunération à long terme :

Plan d'unités : Nombre d'unités soumises à des conditions de performance ⁽¹⁾		
	Octroyées en 2012	Dates d'acquisition
Thomas Enders	50 300	Le calendrier des dates d'acquisition compte quatre dates de paiement échelonnées sur deux ans : (i) 25 % prévus en mai 2016 ; (ii) 25 % prévus en novembre 2016 ; (iii) 25 % prévus en mai 2017 ; (iv) 25 % prévus en novembre 2017.

(1) L'attribution de toutes ces unités au Président exécutif est soumise à des conditions de performance.
Aucun plan de rémunération à long terme n'a été accordé à l'ancien Président exécutif d'EADS Louis Gallois.

3.4.2.3 Engagements de retraite

Les 12 membres du Comité exécutif bénéficient, dans le cadre de leur contrat de travail, d'un régime de retraite spécifique. La politique générale consiste à accorder une retraite annuelle à hauteur de 50 % du salaire de base annuel après cinq ans de présence au sein du Comité exécutif d'EADS, lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite.

Ces droits à la retraite peuvent progressivement être portés à 60 % en cas de second mandat, habituellement après dix ans de participation au sein du Comité exécutif d'EADS. Toutefois, pour atteindre ce taux de 60 %, le membre du Comité exécutif doit également compter douze ans d'ancienneté dans le Groupe.

Ces régimes de retraite ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ils sont également assortis de règles distinctes, notamment au niveau de l'ancienneté minimum requise, ainsi que d'autres conditions visant à se conformer aux législations nationales en vigueur.

L'ancien Président exécutif, Louis Gallois, a pris sa retraite le 1^{er} juin 2012 avec un engagement de retraite d'une valeur de 3 869 637 euros (obligation à prestations définies, à savoir la valeur comptable numéraire).

S'agissant du Président exécutif, Thomas Enders, le montant de l'obligation de retraite à prestations définies (à savoir la valeur comptable numéraire) s'élevait à 11 800 233 euros au 31 décembre 2012 alors que le montant des services rendus et du coût des intérêts liés à l'engagement de retraite comptabilisé au titre de l'exercice 2012 a représenté une charge de 1 000 769 euros. Cette obligation a été constatée dans les États financiers consolidés. La différence entre l'obligation de retraite à prestations définies de Thomas Enders et celle de Louis Gallois est liée à la politique de retraite du Comité exécutif d'EADS telle que décrite ci-dessus et tient compte (1) de l'ancienneté de Thomas Enders au sein d'EADS et de son Comité exécutif et (2) de l'engagement de retraite publique nettement inférieur associé au système de sécurité sociale allemand par rapport aux retraites octroyées aux adhérents au système français de retraite publique. Les engagements de retraite publique susmentionnés sont des positions compensatrices qui réduisent les retraites versées par la Société.

Les administrateurs non-membres du Comité exécutif ne bénéficient d'aucune prestation de retraite.

3.4.2.4 Indemnités de départ

Dans le cadre de son contrat de mandat, le Président exécutif bénéficie d'une indemnité de départ lorsque celui-ci résulte d'une décision de la Société liée à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement de l'indemnité de départ est également sujet à des conditions de performance fixées et évaluées par le Conseil d'administration. L'indemnité de départ éventuellement due est au maximum de 18 mois du salaire cible annuel total.

L'ancien Président exécutif Louis Gallois a atteint l'âge de 65 ans en 2009 et a pris sa retraite en 2012 sans indemnité de départ.

Les administrateurs non-membres du Comité exécutif ne peuvent pas prétendre à des indemnités de départ.

3.4.2.5 Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence est prévue dans les conditions du mandat du Président exécutif. Cette clause est applicable pendant un an à partir de la fin du mandat et renouvelable pour une durée d'un an, à l'initiative de la Société. Cette clause prévoit une rémunération fondée sur 50 % du dernier salaire annuel cible, défini comme le salaire de base plus la dernière rémunération variable annuelle payée.

L'application de cette clause est soumise à la décision du Conseil d'administration.

L'ancien Président exécutif Louis Gallois a accepté les attentes d'EADS en ce qui concerne sa clause de non-concurrence après son départ en retraite. Toutefois, EADS et Louis Gallois ont convenu de ne pas appliquer formellement cette clause de non-concurrence et, par conséquent, aucun versement associé n'a été effectué.

3.4.2.6 Autres avantages

Le Président exécutif Thomas Enders bénéficie d'un véhicule de fonction. La valeur résiduelle de ce véhicule de fonction au 31 décembre 2012 est de 57 134 euros (hors TVA).

3.4.3 Plans d'actionnariat salarié (ESOP)

EADS soutient l'actionnariat salarié. Depuis sa création, EADS a régulièrement offert à certains de ses salariés éligibles l'occasion d'acquérir des actions EADS à des conditions favorables dans le cadre de plans d'actionnariat salarié (« **ESOP** »).

En juin 2012, EADS a invité les salariés du Groupe à souscrire des actions EADS couplées à des actions gratuites sur la base d'un ratio défini. Ce ratio a varié selon le nombre d'actions acquises par les salariés à leur juste valeur de marché, avec une remise maximale de 50 % pour 10 actions achetées et une remise minimale de 21 % pour 400 actions achetées. Le nombre maximal d'actions qu'un salarié pouvait acquérir a été fixé par le Conseil d'administration à 400, ce qui correspond à 507 actions effectivement reçues par le salarié. Le calcul du pourcentage de remise s'établit selon la réduction du prix de l'action en fonction du nombre d'actions acquises par rapport à l'investissement initial.

En France, les salariés ont pu souscrire des actions via un fonds commun de placement d'entreprise (« **FCPE** ») faisant partie du plan d'épargne du Groupe.

Les administrateurs non-membres du Comité exécutif n'étaient pas éligibles à ce plan d'actionnariat salarié.

Futurs plans d'actionnariat salarié

La Société prévoit la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié en 2013, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration. Ce plan devrait présenter les caractéristiques suivantes : la Société

égalera un certain nombre d'actions directement acquises par l'attribution d'actions gratuites. L'offre totale devrait s'élever aux environs de 3,2 millions d'actions de la Société, soit jusqu'à 0,39 % de son capital social émis, pour tous les salariés éligibles (y compris le Président exécutif). Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié de 2013, un plan d'épargne fiscale dédié (« *Share Incentive Plan* » ou « SIP ») a été mis en place au Royaume-Uni en décembre 2012 sous réserve d'une décision du Conseil d'administration en mai 2013.

Les administrateurs non-membres du Comité exécutif ne sont pas éligibles au futur plan d'actionnariat salarié.

3.4.4 Politique relative à l'octroi de prêts et de garanties aux administrateurs

EADS a pour politique générale de ne pas accorder de prêt à ses administrateurs. Sauf disposition contraire prévue par la loi, les administrateurs se verront rembourser par la Société de tous leurs frais et dépenses, notamment les frais raisonnablement encourus pour leur défense dans le cadre d'actions en justice. Dans certaines circonstances, notamment dans le cas d'une action ou d'un défaut d'action de la part d'un administrateur qui puisse être qualifié d'intentionnel, de volontairement négligent ou de gravement coupable, ce droit à remboursement des frais de justice sera supprimé. La Société a également souscrit une assurance responsabilité civile (« **A&D** » – Administrateurs & Dirigeants) pour les personnes concernées.

4. Principaux éléments financiers et autres

Les États financiers consolidés d'EADS sont préparés conformément aux Normes internationales de présentation de l'information financière (« IFRS »).

4.1 Chiffre d'affaires

En 2012, le chiffre d'affaires d'EADS a progressé de 15 %, à 56,5 milliards d'euros (2011 : 49,1 milliards d'euros). Cette forte progression est principalement attribuable à une hausse des volumes et à une évolution favorable du dollar US pour Airbus Commercial, ainsi qu'à de solides progressions chez Eurocopter et Astrium. Le chiffre d'affaires d'Eurocopter et d'Astrium a été

alimenté par les activités de services, notamment chez Vector Aerospace et Vizada. Les sociétés acquises en 2011 ont contribué à hauteur d'environ 1,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires 2012. Malgré l'environnement globalement défavorable du secteur de la défense, le chiffre d'affaires de ce secteur est resté stable par rapport à 2011.

4.2 EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « éléments exceptionnels » concerne des postes tels que les dotations d'amortissement des ajustements de la juste valeur relatives à la fusion EADS, au regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation y afférentes. Dans la suite de ce document, on désigne par l'EBIT* (accompagné d'un astérisque) l'EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

L'EBIT* publié par EADS a augmenté pour atteindre 2 186 millions d'euros (2011 : 1 696 millions d'euros), les charges non récurrentes représentant 820 millions d'euros pour l'exercice.

En ce qui concerne ces charges non récurrentes, 522 millions d'euros ont été comptabilisés par Airbus en 2012, dont 251 millions d'euros correspondent aux réparations des fissures des pieds de nervure des voilures de l'A380. Les coûts de 124 millions d'euros reflétant la dernière actualisation du programme A350 XWB sont restés stables par rapport au premier semestre 2012. Des progrès ont été réalisés sur le programme A350 XWB qui reste toutefois ambitieux et dont le calendrier est extrêmement serré. Les charges non récurrentes comprennent également des coûts de 76 millions d'euros correspondant à la clôture du programme Hawker Beechcraft et comptabilisés au troisième trimestre, ainsi que des coûts de 71 millions d'euros au titre de l'impact de change sur l'écart des paiements avant livraison et de la réévaluation du bilan. Pour Eurocopter, la renégociation en cours de certains contrats gouvernementaux a entraîné des coûts de 100 millions d'euros au quatrième trimestre. Pour Cassidian, des coûts totaux de 198 millions d'euros ont été comptabilisés au dernier trimestre pour refléter les frais de restructuration conformes à la transformation de l'activité (98 millions d'euros) et à la réduction des risques du portefeuille (100 millions), en particulier pour les systèmes et solutions sécurisés.

L'EBIT* avant éléments non récurrents (EBIT* ajusté) est un indicateur de la marge commerciale sous-jacente en excluant les charges ou bénéfices non récurrents significatifs induits par les variations des provisions pour les programmes ou les restructurations, ou des effets de change. Il a fortement augmenté à 3,0 milliards d'euros (2011 : 1,8 milliard d'euros) pour EADS, dont 1,8 milliard d'euros environ pour Airbus (2011 : environ 0,5 milliard d'euros). La performance du Groupe a été alimentée par la solide performance sous-jacente d'Airbus Commercial, Eurocopter et Astrium contribuant également à l'augmentation de l'EBIT* avant éléments non récurrents.

Le résultat net a progressé de 19 %, à 1 228 millions d'euros (2011 : 1 033 millions d'euros), soit un bénéfice par action de 1,50 euro (BPA 2011 : 1,27 euro). Le résultat net* avant éléments exceptionnels a augmenté pour atteindre 1 838 millions d'euros (2011 : 1 132 millions d'euros). Cette progression reflète l'amélioration de la performance d'exploitation sous-jacente. Le résultat net avant éléments exceptionnels correspond au résultat net hors éléments non récurrents de l'EBIT*. Il n'inclut pas les autres éléments du résultat financier (à l'exception de l'actualisation des provisions) et tous les effets fiscaux sur les éléments susmentionnés. Le résultat net* avant éléments exceptionnels correspond au résultat net hors écarts d'acquisition et éléments non récurrents, net d'impôts.

Le résultat financier s'est élevé à - 453 millions d'euros (2011 : - 220 millions d'euros). Le montant net des intérêts, à - 285 millions d'euros (2011 : 13 millions d'euros) s'est partiellement détérioré en raison d'une baisse des produits d'intérêts liée à la grande qualité des investissements. Par ailleurs, en 2011, le montant des intérêts incluait le déblocage positif à caractère exceptionnel de 120 millions d'euros lié à l'achèvement du programme A340. Les autres résultats financiers s'élèvent à - 168 millions d'euros (2011 : - 233 millions d'euros), reflétant l'amélioration de l'impact de la réévaluation des devises par rapport à 2011. Ce poste comprend également l'actualisation des provisions.

TABLEAU 1 – EBIT* ET CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION

Par Division (en millions d'euros)	EBIT*			Chiffre d'affaires		
	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation
Division Airbus ⁽¹⁾	1 230	584	+ 111 %	38 592	33 103	+ 17 %
<i>Airbus Commercial</i>	1 125	543	+ 107 %	36 943	31 159	+ 19 %
<i>Airbus Military</i>	93	49	+ 90 %	2 131	2 504	- 15 %
Eurocopter	311	259	+ 20 %	6 264	5 415	+ 16 %
Astrium	312	267	+ 17 %	5 817	4 964	+ 17 %
Cassidian	142	331	- 57 %	5 740	5 803	- 1 %
Siège social/Consolidation	142	196	-	(1 457)	(1 409)	-
Autres activités	49	59	- 17 %	1 524	1 252	+ 22 %
Total	2 186	1 696	+ 29 %	56 480	49 128	+ 15 %

* Résultat opérationnel avant intérêts, impôts, amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

(1) Les segments Airbus Commercial et Airbus Military forment la Division Airbus. Les éliminations sont traitées au niveau de la Division.

4.3 Trésorerie nette

La trésorerie nette d'EADS a augmenté pour atteindre 12,3 milliards d'euros (fin 2011 : 11,7 milliards d'euros) après une contribution en numéraire de 856 millions d'euros aux actifs des régimes de retraite et le paiement d'un dividende d'environ 370 millions d'euros.

La trésorerie brute comprend les valeurs mobilières de placement non courantes et courantes, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Pour le calcul de la trésorerie nette, les dettes financières à long terme et les dettes financières à court terme sont déduites de la trésorerie brute.

Le flux de trésorerie disponible avant acquisitions a atteint 1 449 millions d'euros et dépassé les prévisions. La tendance à la concentration des paiements vers la fin de l'année a été très marquée. Elle s'est traduite par un net redressement du fonds de roulement au quatrième trimestre grâce à la hausse des livraisons

et au flux des acomptes et des encaissements provenant des gouvernements et des clients commerciaux. Les flux de trésorerie brute liés à l'exploitation reflètent la solide performance sous-jacente au cours de l'exercice.

Les investissements se sont élevés à 3,3 milliards d'euros, reflétant la montée en puissance du développement et des programmes correspondant aux efforts de la Société visant à étoffer ses capacités pour favoriser une croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices axée sur les volumes. Ils comprennent également les dépenses de R&D capitalisées conformément à la norme IAS 38. Malgré un niveau record de livraisons d'avions commerciaux, l'exposition brute d'EADS aux financements clients est restée globalement stable par rapport à 2011.

4.4 Prises de commandes et carnet de commandes

Le carnet de commandes d'EADS s'est élevé à 102,5 milliards d'euros (2011 : 131,0 milliards d'euros), reflétant le dynamisme commercial persistant du portefeuille du Groupe. Les carnets de commandes d'Airbus Military, Eurocopter, Astrium et Cassidian ont tous augmenté en glissement annuel et celui d'Airbus Commercial

a dépassé son objectif avec 914 commandes brutes en 2012. Fin décembre 2012, le carnet de commandes du Groupe avait augmenté de 5 % à 566,5 milliards d'euros (fin 2011 : 541,0 milliards d'euros). Le carnet de commandes des activités de défense a reculé à 49,6 milliards d'euros (fin 2011 : 52,8 milliards d'euros).

TABLEAU 2 – PRISES DE COMMANDES ET CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION

Par Division (en millions d'euros)	Prises de commandes ⁽²⁾			Carnet de commandes ⁽²⁾		
	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation	31 décembre 2012	31 décembre 2011	Variation
Division Airbus ⁽¹⁾	88 142	117 874	- 25 %	523 410	495 513	+ 6 %
<i>Airbus Commercial</i>	86 478	117 301	- 26 %	503 218	475 477	+ 6 %
<i>Airbus Military</i>	1 901	935	+ 103 %	21 139	21 315	- 1 %
Eurocopter	5 392	4 679	+ 15 %	12 942	13 814	- 6 %
Astrium	3 761	3 514	+ 7 %	12 734	14 666	- 13 %
Cassidian	5 040	4 168	+ 21 %	15 611	15 469	+ 1 %
Siège social/Consolidation	(1 413)	(1 233)	-	(1 112)	(1 467)	-
Autres activités	1 549	2 025	- 24 %	2 908	2 983	- 3 %
Total	102 471	131 027	- 22 %	566 493	540 978	+ 5 %

(1) Les segments Airbus Commercial et Airbus Military forment la Division Airbus. Les éliminations sont traitées au niveau de la Division.

(2) Les contributions des activités avions commerciaux aux prises de commandes et au carnet de commandes d'EADS s'entendent sur la base des prix catalogue.

4.5 Effectifs

Le nombre de nouvelles embauches s'est élevé à 11 080 personnes en 2012 (2011 : 8 238), 4 042 personnes ayant quitté le Groupe (2011 : 3 666). En fin d'année, les effectifs d'EADS avaient augmenté à 140 405 (fin 2011 : 133 115). L'augmentation des effectifs est due principalement à la montée en puissance des activités d'EADS, une tendance qui devrait se poursuivre. EADS prévoit de recruter 5 000 personnes supplémentaires en 2013.

En termes de nationalités, 38,5 % des employés d'EADS viennent de France contre 32,9 % d'Allemagne, 9,3 % du Royaume-Uni et 8,2 % d'Espagne. Les Américains représentent 1,7 % des effectifs. Les 9,4 % restants sont constitués d'employés venant de 130 pays différents.

Face à la dynamique de croissance et à la concurrence accrue pour le recrutement d'employés hautement qualifiés, la capacité à attirer les talents est un atout clé pour la Société. En 2012, plusieurs enquêtes indépendantes ont désigné EADS et ses Divisions comme employeurs de choix. Selon une étude réalisée par la société internationale de services de RH Randstad auprès de professionnels expérimentés, EADS et ses Divisions se classent parmi les trois premières sociétés en France, en Allemagne et en Espagne. En 2012, des étudiants en ingénierie français ont désigné EADS employeur numéro un en Europe selon les sondages auprès des diplômés Trendence et Universum.

4.6 Politique de dividendes

Sur la base d'un bénéfice par action de 1,50 euro, le Conseil d'administration d'EADS proposera, lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, le paiement d'un dividende brut de 0,60 euro par action le 5 juin 2013 (contre 0,45 euro par action en 2011). La date d'arrêté des positions sera le 4 juin 2013.

Ce ratio de mise en paiement est conforme à ceux en vigueur dans notre industrie et chez nos homologues du secteur. Pour le Conseil d'administration, à mesure que le Groupe gagnera en maturité, cette distribution de dividende tiendra lieu d'objectif pour l'avenir.

États financiers synthétiques

Les États financiers 2012 sont disponibles en anglais sur le site Internet d'EADS www.eads.com (Relations Investisseurs).

1. EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)

EADS N.V. — Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

(en millions d'€)	2012	2011
Chiffre d'affaires	56 480	49 128
Coût des produits vendus	(48 545)	(42 285)
Marge brute	7 935	6 843
Frais commerciaux	(1 192)	(981)
Frais administratifs	(1 672)	(1 427)
Frais de recherche et développement	(3 142)	(3 152)
Autres produits	184	359
Autres charges	(229)	(221)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	241	164
Autres produits liés aux participations	6	28
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 131	1 613
Produits d'intérêts	237	377
Charges d'intérêts	(522)	(364)
Autres éléments du résultat financier	(168)	(233)
Résultat financier	(453)	(220)
Impôts sur les bénéfices	(449)	(356)
Bénéfice net de l'exercice	1 229	1 037
Imputable aux :		
Actionnaires de la société-mère (Bénéfice net/(perte nette))	1 228	1 033
Intérêts minoritaires	1	4
Résultat par action	€	€
De base	1,50	1,27
Dilué	1,50	1,27

EADS N.V. – Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2012 et 2011

(en millions d'€)	2012	2011
Actif consolidé		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	13 422	12 786 ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	15 196	14 146 ⁽¹⁾
Immeubles de placement	72	74
Participations MEQ	2 662	2 677
Autres participations financières et actifs financiers non courants	2 115	2 352 ⁽¹⁾
Autres actifs financiers non courants	1 386	631
Autres actifs non courants	1 415	1 253
Impôts différés actifs	4 518	4 318 ⁽¹⁾
Valeurs mobilières de placement non courantes	5 987	7 229
	46 773	45 466
Actifs courants		
Stocks	23 216	22 563
Créances clients	6 790	6 394 ⁽¹⁾
Portion courante des autres actifs financiers non courants	287	172
Autres actifs financiers courants	1 448	1 739
Autres actifs courants	2 046	2 253
Actifs d'impôts courants	458	339
Valeurs mobilières de placement courantes	2 328	4 272
Disponibilités	8 756	5 284
	45 329	43 016
Total actifs consolidés	92 102	88 482
Capitaux propres et dettes consolidés		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère		
Capital social	827	820
Primes d'apport ou d'émission	7 253	7 519
Report à nouveau	900	471
Autres écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCl)	1 513	153
Actions propres	(84)	(113)
	10 409	8 850
Intérêts minoritaires	25	15 ⁽¹⁾
Total capitaux propres consolidés	10 434	8 865
Dettes non courantes		
Provisions non courantes	9 816	9 144 ⁽¹⁾
Dettes financières non courantes	3 506	3 628
Autres dettes financières non courantes	7 458	8 193
Autres dettes non courantes	10 524	9 817 ⁽¹⁾
Impôts différés passifs	1 504	1 043 ⁽¹⁾
Produits constatés d'avance non courants	212	290
	33 020	32 115
Dettes courantes		
Provisions courantes	6 045	5 856 ⁽¹⁾
Dettes financières courantes	1 273	1 476
Dettes fournisseurs	9 917	9 630
Autres dettes financières courantes	1 715	1 687
Autres dettes courantes	28 183	27 670
Dettes d'impôts courantes	458	308
Produits constatés d'avance courants	1 057	875
	48 648	47 502
Total dettes consolidées	81 668	79 617
Total capitaux propres et dettes consolidés	92 102	88 482

(1) Se référer à la Note 4 « Acquisitions et cessions des États Financiers 2012 ». Les informations comparatives sont ajustées rétrospectivement conformément à la norme IFRS 3.45. Les principales modifications comprennent : les immobilisations incorporelles à hauteur de + 41 millions d'euros, les immobilisations corporelles à hauteur de - 13 millions d'euros, les autres participations financières et les actifs financiers non courants à hauteur de - 26 millions d'euros, les intérêts minoritaires à hauteur de - 5 millions d'euros et les provisions non courantes à hauteur de + 19 millions d'euros.

EADS N.V. — Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

(en millions d'€)	2012	2011
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère	1 228	1 033
Part relative aux intérêts minoritaires	1	4
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le bénéfice net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>		
Produits d'intérêts	(237)	(377)
Charges d'intérêts	522	364
Intérêts financiers perçus	198	417
Intérêts financiers payés	(351)	(307)
Charge d'impôt sur les bénéfices	449	356
Impôts sur les bénéfices payés	(219)	(100)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	2 053	1 884
Dotations/(reprises) aux provisions pour dépréciation	318	(408)
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants	(21)	(29)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(241)	(164)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes	216	230
Variation des autres actifs et passifs courants	(76)	1 386
• Stocks	(1 526)	(1 640)
• Créances clients	(260)	447
• Dettes fournisseurs	754	806
• Avances et acomptes reçus	1 243	1 965
• Autres actifs et passifs	(141)	(327)
• Financement des ventes/Clients	30	246
• Dettes financement des ventes/Clients	(176)	(111)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 840	4 289
Investissements :		
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3 270)	(2 197)
• Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	73	79
• Acquisitions de filiales, de coentreprises, d'activités et d'intérêts minoritaires (nettes de trésorerie)	(201)	(1 535)
• Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	0	18
• Décaissements au titre des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants	(328)	(312)
• Produits de cessions des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants	232	77
• Dividendes reçus des participations mises en équivalence	46	50
Acquisitions de valeurs mobilières de placement	(3 237)	(11 091)
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	6 659	10 713
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités d'investissement	(26)	(4 198)
Augmentation des dettes financières	380	813
Remboursement des dettes financières	(505)	(399)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.	(369)	(178)
Dividendes versés aux minoritaires	(10)	(5)
Variations du capital et des participations minoritaires	144	(65)
Variations des actions propres	(5)	(1)
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de financement	(365)	165
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation	23	(2)
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie	3 472	254
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 284	5 030
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 756	5 284

EADS N.V. – États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

(en millions d'€)	2012	2011
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice	1 229	1 037
Écarts de change pour les opérations étrangères	(46)	(25)
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 047	(365)
Modification nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie enregistrée au compte de résultat	917	(171)
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	189	(20)
Gains / (pertes) actuariel (le)s au titre des régimes à prestations définies	(1 031)	(747)
Gains et (pertes) non réalisé(e)s lié(e)s aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(211)	129
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	(278)	331
Produits / (charges) constaté(e)s, directement en capitaux propres	587	(868)
Total des produits et (charges) constaté(e)s de l'exercice	1 816	169
Imputable aux :		
Actionnaires de la société-mère	1 817	163
Intérêts minoritaires	(1)	6

2. États financiers statutaires

Bilan statutaire

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Actif		
Actifs non courants		
Écarts d'acquisition	4 354	4 354
Actifs financiers	11 337	9 802
Valeurs mobilières de placement	5 786	7 103
	21 477	21 259
Actifs courants		
Créances et autres actifs	8 654	6 362
Valeurs mobilières de placement	2 228	4 140
Disponibilités	6 962	3 394
	17 844	13 896
Total Actif	39 321	35 155
Passif		
Capitaux propres ⁽¹⁾		
Capital social souscrit et versé	827	820
Primes d'apport	7 253	7 519
Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	146	(1 207)
Réserves réglementées	4 143	3 544
Actions propres	(84)	(113)
Report à nouveau	(3 104)	(2 746)
Résultat de l'exercice	1 228	1 033
	10 409	8 850
Passifs non courants		
Dettes financières	3 078	3 090
	3 078	3 090
Passifs courants		
Autres dettes	25 834	23 215
	25 834	23 215
Total Passif	39 321	35 155

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat net de l'exercice

Compte de résultat statutaire

(en millions d'€)	2012	2011
Résultats des participations	1 168	1 010
Autres (charges)/ produits	60	23
Résultat net de l'exercice	1 228	1 033

Informations pratiques

Comment se rendre à l'Assemblée générale

**Hôtel Okura Amsterdam,
Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam, Pays-Bas
Tél. : +31 (0)20 678 71 11**

En voiture

L'hôtel Okura est situé en centre ville à côté du « RAI Congress Center », à 30 minutes environ de l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol.

En provenance de toutes les directions, suivre le « Ring » d'Amsterdam (A10). Prendre la sortie RAI (S109) et tourner à droite

au feu, en direction de RAI/centre (S109). Suivre la direction Zuid (S109). Après le rond-point, prendre la deuxième rue à droite (Scheldestraat). Au bout de 500 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite.

Le stationnement peut se faire sur le parking de l'hôtel Okura.

En transport en commun

Depuis l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol

- **Premier itinéraire** : Sur la place d'arrivée principale, prendre le train (ligne directe, 15 minutes) sur les quais 1 et 2, en direction de Centraal Station-CS. Ensuite, se référer aux indications ci-après.
- **Deuxième itinéraire** : Prendre le train, direction Lelystad Centrum, Hilversum ou Utrecht Centraal jusqu'au premier arrêt (Zuid Station). Ensuite, se référer aux indications ci-après.
- **Troisième itinéraire** : Prendre le train, direction Hilversum ou Almere Oostvaarders jusqu'à la station RAI. Ensuite, se référer aux indications ci-après.

Depuis Centraal Station – CS

Prendre le tram 25, direction President Kennedylaan, jusqu'au 11^e arrêt (Cornelis Troosplein, voir carte ▲) et descendre la rue Ferdinand Bolstraat sur 200 mètres. L'hôtel Okura apparaît sur votre gauche. Environ 3 minutes de marche.

Depuis RAI Station

Marcher en direction d'Europa Boulevard. Aller tout droit jusqu'à Europaplein puis jusqu'à la rue Scheldestraat. Après 500 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 10 minutes de marche.

Depuis Amstel Station

Prendre le tram 12, direction Station Sloterdijk jusqu'au 5^e arrêt (Scheldestraat, voir carte ●) ou le bus 65 direction Station Zuid jusqu'au 7^e arrêt (Scheldestraat, voir carte ●). Prendre la rue Churchillaan sur 100 mètres puis prendre à gauche la rue Ferdinand Bolstraat. Après 100 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 3 minutes de marche.

Depuis Zuid Station

Prendre le bus 65 direction KNSM Eiland jusqu'au 4^e arrêt (Scheldestraat, voir carte ●). Prendre la rue Churchillaan sur 100 mètres puis à gauche Ferdinand Bolstraat. Après 100 mètres, juste après le pont, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite. Environ 3 minutes de marche.

www.eads.com

Information Actionnaires

Appel gratuit depuis :

France : 0 800 01 2001
Allemagne : 00 800 00 02 2002
Espagne : 00 800 00 02 2002

Téléphone : + 33 800 01 2001

E-mail : ir@eads.com

European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.

Société anonyme (naamloze vennootschap)
Mendelweg 30, 2333 CS, Leyde, Pays-Bas
Chambre de commerce de La Haye, numéro 24288945



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.